

## Compte rendu CSE/CSSCT de la journée du 28 avril

- 92 cas de suspicions et 9 cas avérés (101 au total)
- CT : 2 cas avérés / 23 suspicions (25)
- TDE : 3 cas avérés / 11 suspicions (14)
- ESO : 6 suspicions / 1 cas avéré (7)
- VOIE : 1 cas avérés/24 suspicions (25)
- SI : 1 suspicions (1)
- HA/LOG : 4 suspicions (4)
- DTI : 1 suspicion (1)
- CPI : 0
- ISE : 2 cas avérés/ 3 suspicions (5)
- OIT : 5 suspicions (5)
- STF : 14 suspicions (14)
- CSC : 1 suspicion (1)

### 1. Plan de confinement gouvernement :

#### Les transports et les déplacements

- Port du masque obligatoire dans les transports publics. ☒
- Circulation possible sans attestation à partir du 11 mai, sauf déplacements à plus de 100 km du domicile

#### Le travail

- Le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les trois prochaines semaines ☒
- Mise en place d'horaires décalés quand le télétravail est impossible. ☒

#### Les tests

- Tester massivement les personnes présentant des symptômes du Covid-19 et leurs contacts. ☒
- Mise en place des "brigades" dans chaque département pour identifier ces contacts. ☒
- Objectif de 700.000 tests virologiques par semaine à partir du 11 mai ☒

### 2. Précisions sur le code 016 :

Le code 016 est considéré comme un jour chômé. Ca n'est pas un repos en tant que tel mais il y ressemble en ce qu'il n'est pas travaillé. C'est pourquoi, un salarié en chômage partiel un jour férié n'est pas pointé 016 mais férié (car le jour n'est pas travaillé).

Concernant les réservistes, ils sont pointés en code travail.

A ce titre, les réservistes pourront, s'ils le demandent, se faire payer le 1<sup>er</sup> mai.

## **2. Gels PURELL :**

Suite à l'interpellation de la CSSCT, le gel de marque PURELL a été retiré des attachements.

En effet, il avait reçu un avis défavorable de la cellule toxicologique depuis 2018

N'hésitez pas à envoyer par email vos questions, comme le non-respect des mesures barrières, l'objectif est de les centraliser et de les envoyer groupées à la direction :  
[eric.turban@ratp.fr](mailto:eric.turban@ratp.fr) - [christian.parot@ratp.fr](mailto:christian.parot@ratp.fr) - [david.lecler@ratp.fr](mailto:david.lecler@ratp.fr)

Nous restons à votre disposition pour vous informer au mieux et aider les collègues dans leur quotidien.

Eric turban  
0678646684

Christian Parot  
0620762285